

# Secteur d'information sur les sols (SIS) Ancien site minier uranifère - VAUSSEGRE

## Description de l'établissement

---

Nom : Ancien site minier uranifère - VAUSSEGRE  
Adresse(s) : VAUSSEGRE  
Commune(s) : DUN SUR GRANDRY (58107)  
Activités : Non renseignée  
Description : Non renseignée

## Conclusions de l'administration sur l'état des sols

---

Date de dernière mise à jour des informations : 26/09/2025

Terrain répertorié en Secteur d'information sur les sols (SIS)

Identifiant : SSP00065530101

Ancien identifiant SIS : 58SIS11168

Commune(s) : DUN SUR GRANDRY (58107)

Description<sup>1</sup> : Ancien site d'exploitation du minerai d'uranium passé dans le droit commun (i.e. sorti de police des mines). Les travaux miniers ont consisté en l'exploitation d'une mine à ciel ouvert à flanc de coteau, de 50 m de profondeur.

Date début travaux : 1973.

Date fin travaux : 1980.

Date fin réaménagement : 1985.

Une verse à stériles est présente sur le site.

Les travaux de réaménagement ont consisté au remblaiement partiel de la fosse et au remodelage et la verse à stériles et des talus. Un stand de tir se situe sur la partie remblayée de la fosse.

Les mesures réalisées sur le site lors du bilan environnemental (2010) sont supérieures au bruit de fond géochimique (milieu naturel : 100 à 120 chocs/s - site : 120 à 2000 chocs/s). Les mesures les plus élevées comprises entre 700 et 2000 chocs/s sont localisées au droit de l'ancienne aire de stockage du minerai. Les débits de dose mesurés par l'IRSN confirment de manière qualitative les mesures réalisées par Areva lors du bilan environnemental.

Références :

- BILAN ENVIRONNEMENTAL - Sites miniers de la Nièvre (rapport 2010)
- Contrôles de second niveau effectués sur les anciens sites miniers d'uranium de la Nièvre (rapport 2012)

L'article L. 125-7 du code de l'environnement prévoit que lorsqu'un terrain situé en secteur d'information sur les sols fait l'objet d'un contrat de vente ou de location, le vendeur ou le bailleur du terrain est tenu d'en

informer par écrit l'acquéreur ou le locataire. Il communique les informations rendues publiques par l'État. L'acte de vente ou de location atteste de l'accomplissement de cette formalité.

En application des articles L. 556-2 et R. 556-2 du code de l'environnement et R. 43116 et R. 442-8-1 du code de l'urbanisme, sur un terrain répertorié en secteur d'information sur les sols, le maître d'ouvrage fournit dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une attestation garantissant la réalisation d'une étude de sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement. La présence de cette attestation (ATTES-ALUR) dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager est vérifiée par le service urbanisme de la collectivité compétente.

Cette étude de sols comprend un diagnostic et un plan de gestion en découlant. Le plan de gestion définit les mesures de gestion permettant d'assurer la compatibilité entre l'état du site et l'usage futur souhaité au regard de l'efficacité des techniques de réhabilitation ainsi que du bilan des coûts et des avantages de la réhabilitation au regard des usages considérés.

Documents associés<sup>2</sup> : Non renseigné

## Synthèse de l'action de l'administration

---

Date de dernière mise à jour des informations : 26/09/2025

Enjeux et environnement : Les mesures réalisées sur le site lors du bilan environnemental (2010) sont supérieures au bruit de fond géochimique (milieu naturel : 100 à 120 chocs/s - site : 120 à 2000 chocs/s). Les mesures les plus élevées comprises entre 700 et 2000 chocs/s sont localisées au droit de l'ancienne aire de stockage du minerai. Les débits de dose mesurés par l'IRSN confirment de manière qualitative les mesures réalisées par Areva lors du bilan environnemental.

Commune(s) :

Observations: Référence :  
- BILAN ENVIRONNEMENTAL - Sites miniers de la Nièvre (rapport 2010)  
- Contrôles de second niveau effectués sur les anciens sites miniers d'uranium de la Nièvre (rapport 2012)

DUN SUR GRANDRY (58107)

Description<sup>3</sup> : Ancien site d'exploitation du minerai d'uranium passé dans le droit commun (i.e. sorti de police des mines). Les travaux miniers ont consisté en l'exploitation d'une mine à ciel ouvert à flanc de coteau, de 50 m de profondeur.

Date début travaux : 1973.

Date fin travaux : 1980.

Date fin réaménagement : 1985.

Une verse à stériles est présente sur le site.

Au regard des pollutions des sols portées à la connaissance des services de l'État dans le cadre de ce projet, un classement en SIS des terrains a été proposé (articles L. 125-6 et L. 556-2 du code de l'environnement).

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

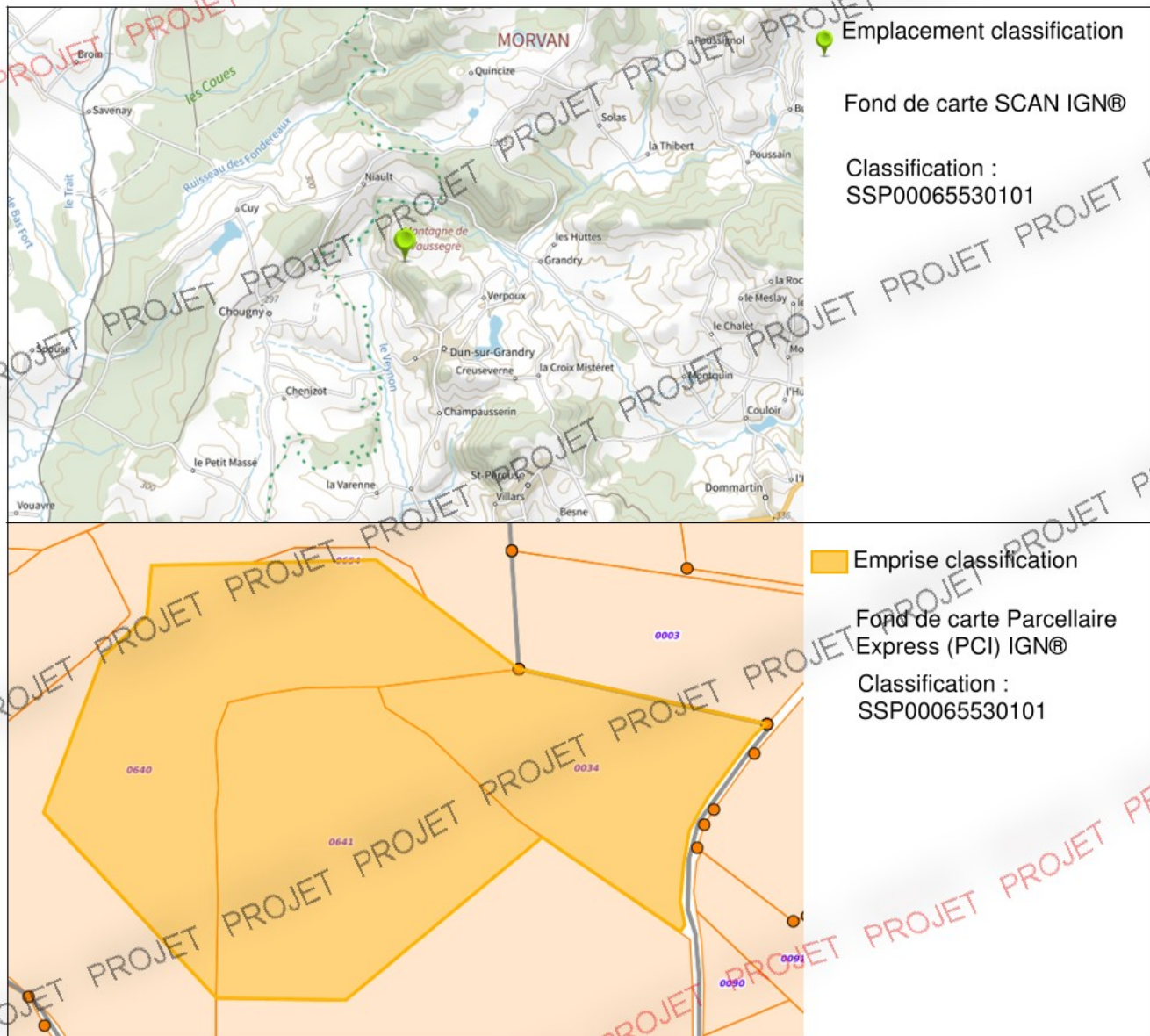
Documents associés : Non renseigné

## Géolocalisation

Parcelles concernées par le Secteur d'information sur les sols (SIS)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
DUN SUR GRANDRY	1	0C	0034	58
DUN SUR GRANDRY	1	0C	0640	58
DUN SUR GRANDRY	1	0C	0641	58

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde  
RGF93 / Lambert-93  
(EPSG:2154) :

Long. : 759450.4407246822, Lat. : 6666341.763789873

null

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.